

CENTRE ORNITHOLOGIQUE DU GARD

- Association loi 1901-

Membre de Meridionalis & de la M.N.E. - RENE 30

Avenue du Champ de Foire 30 190 SAINT-CHAPTES

Tél./Fax : 04.66.63.85.74 – Courriel : assoc@cogard.org – Site : www.cogard.org



Saint-Chaptes le 02/03/2016

Midi Libre rédactions de Nîmes et de Bagnols

Nous souhaitons apporter quelques rectifications à l'article intitulé : « Rochefort, le poumon vert du Grand Avignon » paru le 7 février 2016 dans l'édition de Bagnols.

L'Érable de Montpellier est signalé comme une espèce protégée ce qui n'est pas le cas. Cette essence est commune dans notre région où les conditions climatiques et édaphiques lui sont favorables. Mais ce n'est qu'un détail.

Ce qui pose réellement problème, c'est le passage suivant, que nous reproduisons ici avec son énorme coquille : « La population de petits gibiers est nettement en baisse soit à cause des maladies et évidemment à cause des prédateurs : renards, fouines, martres, jeunettes, des rapaces tels les buses, milans, circaète Jean-le-Blanc et des reptiles. » Cette phrase est un pur exemple de propagande en faveur d'une idéologie sans fondement scientifique, mais solidement ancrée dans l'ignorance, qui séparent les animaux en « utiles » et « nuisibles ». Tous les animaux et végétaux, quels qu'ils soient, jouent un rôle utile dans leurs écosystèmes. L'administration accepte de classer « nuisible » le renard et la fouine en dépit des arguments contraires que fournit la biologie. Vous pourrez évaluer par vous même l'ampleur des persécutions qu'elles subissent grâce au bilan (tableau ci-dessous) des destructions des espèces du groupe 2, classées nuisibles dans le Gard, fourni par la Fédération des Chasseurs du Gard à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer. Si les renards ou les fouines volent quelques poules dans des poulaillers mal entretenus, ils consomment surtout de très nombreux petits rongeurs (mulots, campagnols, souris) qui sont des ravageurs. Ils jouent donc un rôle d'auxiliaire de culture. Ce ne sont pas de pur carnivores car ils consomment aussi des baies et des fruits.

Mais le plus grave, c'est que ces deux espèces « nuisibles » pouvant être détruites toutes l'année par piégeage ou tir, sont citées dans une énumération incluant la martre (qui n'est pas classée nuisible dans le Gard) et des espèces protégées (jeunette (NDA nous pensons qu'il s'agit de la Genette *Genetta genetta* et non pas d'une charmante jeune femme), Buse, Milan, Circaète Jean-le-Blanc, reptiles) dont la destruction est interdite en tout temps. Nous pensons que cette juxtaposition inopportune entre espèces classées « nuisible » et espèces protégées encourage un amalgame que certains font déjà : prédateur = « nuisible ».

Chaque année le COGard recueille des espèces protégées plombées, 19 en 2014, 12 en 2013, 13 en 2012, 16 en 2011. Ces chiffres ne constituent que la partie émergée de l'iceberg, car les cadavres, dans la nature, disparaissent rapidement, consommés par d'autres animaux. Les espèces victimes de tir illégaux incluent l'Aigle de Bonelli (Classé « en danger » sur la liste rouge des oiseaux de France de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) et faisant l'objet d'un Plan National d'Action), le Vautour fauve (qui a fait l'objet de programme de réintroduction dans les Grands Causses, les Baronnies, les Gorges du Verdon et qui contribue à l'attractivité touristique de territoires de moyenne montagne qui en ont bien besoin), le Balbuzard pêcheur, le Faucon pèlerin, le Circaète Jean-le-Blanc, le Milan noir, le Grand-Duc d'Europe, la Buse variable, le faucon crécerelle, l'Épervier d'Europe, le Choucas des tours, le Chardonneret élégant, le Cygne tuberculé, le Tadorne de Belon, le Bihoreau gris et l'Aigrette garzette. Le COGard a porté plainte pour chaque cas de destruction d'espèce protégée dont nous avons eu connaissance.

Le petit gibier qui décline à cause des maladies, ce doit être le lapin. Ce petit lagomorphe souffre effectivement de la myxomatose et de la maladie hémorragique virale. Or ces deux maladies lui ont été inoculées par l'homme, au nom de l'idéologie « régulatrice » que nous dénonçons ci-dessus.

Pour le reste du petit gibier (Perdrix rouge et Faisan de Colchide) nous ne pensons pas que la cause de son déclin soient les prédateurs, mais plutôt des habitats dégradés dans lesquels il ne trouve pas les conditions favorables à sa survie. Il n'existe plus de populations sauvages de ces deux espèces et les animaux d'élevage lâchés par les chasseurs n'ont pas plus de chance de survivre dans la nature qu'un poulet premier prix échappé de son élevage en batterie. Comme en plus, certains prennent plaisir à les tuer à coups de fusil, ils n'ont guère de chance de prospérer. Ce n'est certainement pas la Circaète Jean-le-Blanc qui nuit au gibier, car il est ophiophage, c'est à dire qu'il se nourrit de serpents. Serpents que l'on accuse d'être aussi des prédateurs de petit gibier. Le Circaète Jean-le-Blanc est donc un précieux allié de ce malheureux petit gibier.

Non assujettie à la TVA

N° SIRET : 387 789 787 00034

Code APE : 9104Z (ancien 925 E)

Déclarée le 2 septembre 1980 à la Préfecture de Nîmes (parution au J.O. du 26 septembre 1980).

Agréée : au titre de la protection de la nature et de l'environnement dans le cadre départemental (Arrêté 2013260-002),
Jeunesse et Education Populaire (Arrêté 30/JEP/17/11) & Service Civique (LR-030-11-00041-00)

Reconnue d'intérêt général (à partir de 2010) & Agrément Économie Sociale et Solidaire (Préfet Gard, le 19/06/2014)

		Piégés	Détruits au fusil	Chasse	Total	Nb piègeurs	Nb chasseurs
Fouine	2011/12	576	14	86	676	249	14989
	2012/13	642	14	67	723	259	15132
	2013/14	520	9	111	640	234	14376
Putois	2011/12	20	0	40	60	249	14989
	2012/13	Non classé	Non classé	29	29	259	15132
	2013/14	Non classé	Non classé	49	49	234	14376
Belette	2011/12	Non classé	Non classé	15	15	249	14989
	2012/13	Non classé	Non classé	17	17	259	15132
	2013/14	Non classé	Non classé	29	29	234	14376
Renard	2011/12	2631	343	1696	4670	249	14989
	2012/13	2887	262	1533	4682	259	15132
	2013/14	2474	241	1524	4239	234	14376
Cameille noire	2011/12	609	467	717	1793	249	14989
	2012/13	1029	477	1193	2699	259	15132
	2013/14	508	147	787	1442	234	14376
Pie bavarde	2011/12	6553	634	3268	10455	249	14989
	2012/13	7381	1086	3569	12036	259	15132
	2013/14	8497	718	2386	11601	234	14376
Étourneau sansonnet	2011/12	0	769	19452	20221	249	14989
	2012/13	0	325	18301	18626	259	15132
	2013/14	0	152	16363	16515	234	14376

Philippe Bessède
Membre du Conseil d'Administration
Trésorier